

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 1.

N° 804.021

Pendule électrique.

Société anonyme : SCHILD & C° S. A. résidant en France (Doubs).

Demandé le 21 janvier 1936, à 13^h 24^m, à Paris.

Délivré le 27 juillet 1936. — Publié le 14 octobre 1936.

(Demande de brevet déposée en Suisse le 17 juin 1935. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour objet une pendule électrique comportant un rouage et un électro-aimant de remontage.

Cette pendule est caractérisée par un bras moteur chargé d'un contrepoids et monté pivotant sur le bâti ; ce bras est muni d'un cliquet disposé pour remonter le rouage sous l'action de ce contrepoids ; en outre il porte une saillie adaptée pour venir en contact avec l'armature oscillante de l'électro quand le bras arrive au bas de sa course ; ce contact ferme momentanément le circuit de l'électro, de sorte que l'armature brusquement attirée par ce dernier rejette le bras à contrepoids vers le haut.

Ce contrepoids est ainsi remonté périodiquement à chaque fois qu'il arrive à bas de course, de sorte que son action motrice sur le rouage est pratiquement continue.

Le dessin ci-annexé, donné seulement à titre d'exemple, représente une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

Les fig. 1 et 2 en sont des élévations de face et de profil.

La fig. 3 est un plan de dessus.

Le bâti comprend une grande platine 1 et une petite platine 2 fixée à la première par l'intermédiaire d'entretoises. Entre ces platines sont montés le pendule régulateur 3, le rouage 4 et le bras 5 chargé d'un contre-

poids 6 et muni d'un cliquet 7 qui agit sur la roue à rochet 8 conduisant le premier mobile du rouage 4.

Le bras 5 porte un talon 9 ou autre saillie qui, à fin de course descendante du bras, vient en contact avec l'armature 10 de l'électro-aimant 11. Cette armature 10 est portée par une lame élastique 11 et isolée électriquement de la masse.

L'énergie nécessaire est fournie par une pile sèche 13 qui est maintenue dans une bride métallique élastique 14 fixée par rivure ou autrement sur la platine 1. L'un des pôles 15 de cette pile fait contact avec la bride 14, et l'autre pôle 16 est engagé dans une fente 17 d'une borne 18 montée sur un socle isolant 19 qui est fixé lui-même à la platine 1.

L'une des extrémités de l'enroulement de l'électro est reliée à la borne 18 et l'autre à l'armature 10.

Lorsque la saillie 9 vient toucher l'armature, le circuit de la pile se trouve fermé comme suit : Pôle 16, borne 18, électro 11, armature 10, saillie 9, bras 5, masse du bâti et pôle 15.

Il en résulte une brusque attraction de l'armature par l'électro de sorte que cette armature repoussant le talon 9 rejette le bras 5 vers le haut. Le cliquet 7 glisse à cet

Prix du fascicule : 5 francs.

instant sur les dents de la roue à rochet 8, l'électro cesse aussitôt d'être excité et l'armature reprend sa position de repos.

Le même fonctionnement se répétera à 5 chaque fois que le bras moteur 5 sera de nouveau abaissé à fin de course.

Il doit être entendu qu'on pourra sans s'écartez de l'invention varier les détails de montage et de fixation des divers organes, par exemple remplacer la bride 14 par tous autres moyens de fixation et de connexion substantiellement équivalents.

RÉSUMÉ.

1° Cette pendule électrique, comportant 15 un rouage et un électro-aimant de remontage, est caractérisée par un bras moteur chargé d'un contrepoids, monté pivotant sur le bâti, muni d'un cliquet qui est disposé pour remonter le rouage, et portant une 20 saillie adaptée pour venir en contact avec l'armature oscillante de l'électro quand ledit bras arrive au bas de sa course et fermer

ainsi momentanément le circuit de cet électro afin que l'armature brusquement attirée par ce dernier rejette le bras à 25 contrepoids vers le haut ;

2° La platine portant le rouage et l'électro est munie d'une bride métallique élastique adaptée pour porter une pile sèche et faire communiquer avec la masse un des 30 pôles de cette pile ;

3° Sur la même platine est montée, isolée électriquement, une borne fendue dans laquelle s'engage l'autre pôle de la pile ;

4° L'armature de l'aimant est portée par une lame élastique isolée électriquement de la masse et l'enroulement de l'électro est relié d'une part à ladite borne et d'autre part à ladite armature. 35 40

Société anonyme : SCHILD & C° S. A.

Par procuration :

BLÉTRY.

Fig.1

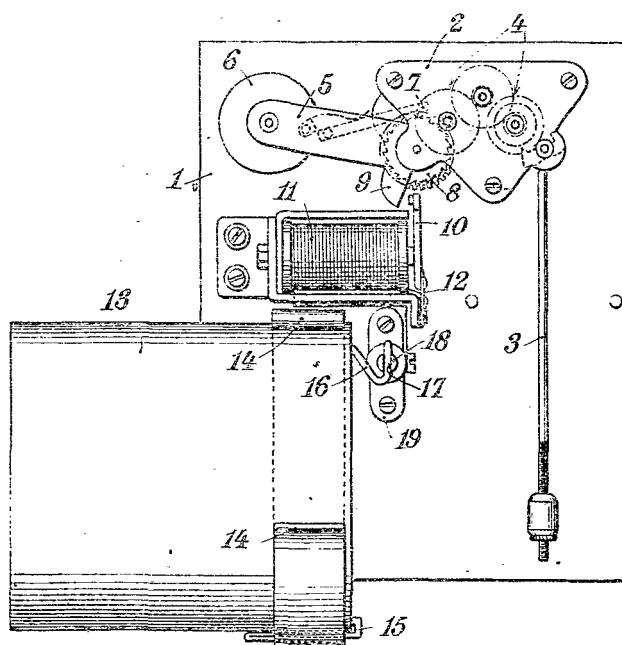


Fig.2

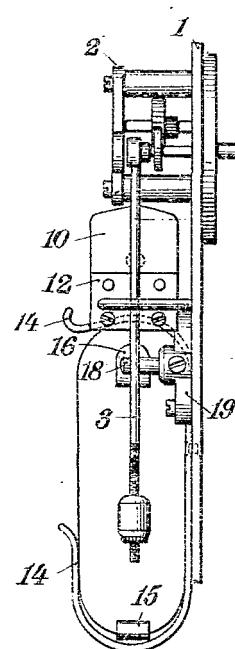


Fig.3

